

# Amour & Sexualités des adolescents



PETIT MANUEL  
À L'USAGE DES  
ANIMATEURS  
SOCIOCULTURELS ET  
DES ÉDUCATEURS  
SPORTIFS

## VOUS AVEZ UN RÔLE À JOUER EN MATIÈRE D'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE, ET DE PRÉVENTION SANTÉ...

Se saisir des questions liées à la santé physique, psychique et sociale des jeunes peut s'imposer à vous, souvent par la force des choses. Dans le cadre de vos relations privilégiées avec les jeunes, vous êtes confrontés à leurs questionnements intimes ou témoins de situations, comportements ou paroles en lien avec leur vie affective et sexuelle (notamment lors des séjours).

Il faut profiter de ces occasions pour offrir aux jeunes des informations, des connaissances, des ressources, des pistes de réflexion qui leur permettront de se construire en tant qu'adultes responsables, respectueux de soi et des autres.

Il vous faut également savoir réagir à des situations particulières (prises de risque, urgences, violences, etc.) sans mettre en difficulté les jeunes, l'équipe d'animation et l'organisateur.

Vous trouverez dans ce document des repères, des appuis et des ressources nécessaires pour préparer un séjour et réagir de manière pertinente et cohérente en situation.

L'éducation à la santé est une mission qui doit être menée par tout acteur éducatif. Depuis 2012, les contenus de la formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) intègrent un nouveau volet consacré à la sensibilisation « aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles ; afin d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés ».

En éducation à la santé, comme dans l'éducation populaire, le cœur de la mission consiste à développer l'autonomie de la personne. Loin des messages moralisateurs, imposant aux jeunes un mode de conduite unique, intervenir en prévention santé signifie à la fois :

- Jouer un rôle dans le développement de l'autonomie des jeunes afin de les rendre capables de réaliser eux-mêmes les choix favorables à leur bien-être.
- Mettre à leur disposition les connaissances utiles pour guider leur réflexion et développer leur esprit critique.
- Mettre à leur disposition les moyens de leur protection.

## LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOSEXUEL

D'APRÈS LES TRAVAUX DU DOCTEUR NICOLE ATHÉA ET D'OLIVIER COLIHER : « PARLER DE SEXUALITÉ AUX ADOS, UNE ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE », Ed. Eyrolles, 2006, ISBN : 2-7081-3620-8

### De 6 à 10-11ans : la curiosité

L'enfant tâche de comprendre le fonctionnement de tout ce qui l'entoure, et notamment les rôles sexuels (papa/maman, fille/garçon, homme/femme) et parfois les relations sexuelles.

Les adultes doivent toujours répondre aux questions mais jamais au-delà de ce que l'enfant, ou le groupe, veut réellement savoir.

### Entre 12-15 (garçons) et 11-14 ans (filles) : la puberté

Le phénomène essentiel à cet âge est la puberté, qui débute en général plus précocement chez les filles que chez les garçons. Les changements subis font basculer les repères. L'adolescent se retrouve face à un décalage entre sa maturité physique et sa maturité psycho-affective.

C'est l'âge des questionnements sur sa normalité, et des comparaisons entre pairs.

Les adultes doivent répondre aux questions directes tout en aidant les jeunes à débattre et à affiner leurs réflexions personnelles.

### Vers 15-18 ans (garçons) et 14-18 ans (filles) : la rencontre

Le processus de construction de soi, de son identité et de son orientation sexuelle continue.

La question centrale est celle de l'engagement du corps dans les relations amoureuses et sexuelles. Les jeunes affirment et affinent leurs propres choix et valeurs.

Les adultes doivent accompagner ce processus et favoriser l'autonomisation du jeune.

« Tous les adolescents n'initient pas leur sexualité au même moment. La proportion d'adolescents, filles ou garçons, qui ont leurs premières relations sexuelles avant 15 ans est estimée à 20 %. Le taux de jeunes sexuellement actifs augmente ensuite rapidement, dans des proportions semblables dans les pays développés. À 18 ans, 80 % des jeunes ont vécu au moins une relation sexuelle avec pénétration, et plus d'un tiers déclarent avoir déjà noué une relation durable. »

## POSTURE DE L'ENCADRANT INTERVENANT DANS LE CADRE DES SÉJOURS DE VACANCES ET SÉJOURS SPORTIFS

- Adopter un comportement exemplaire (propos, actes) : respect des personnes, quels que soient leur âge, leur sexe, leur identité culturelle, leur origine ethnique et leur appartenance philosophie, politique, religieuse ;
- N'entretenir aucun comportement ambigu vis-à-vis des jeunes du séjour : toute relation amoureuse ou sexuelle entre un membre de l'équipe d'encadrement et un mineur accueilli est strictement interdit et constitue un délit sanctionné par le Code Pénal ;
- Être garant du respect par les jeunes et les adultes du cadre établi. Interdire tous comportements ou propos violents ou humiliants, de nature sexiste ou homophobe, perpétrés par des adultes ou des mineurs. En cas de transgression, adopter une réponse appropriée à l'auteur et à la gravité des faits ;
- Être vigilant et attentif à la conduite des jeunes : changement de comportement, situation de souffrance, mal être, etc. ;
- Respecter les besoins et les temps d'intimité des jeunes ;
- Adopter vis-à-vis de chacun des jeunes une posture d'écoute bienveillante, sécurisante, sans jugement moral ;
- Adapter les messages de prévention au niveau de maturité de chacun des jeunes. Situer leur niveau de connaissances et apporter, si nécessaire, des informations précises et objectives ;
- Partager en équipe les situations problématiques et orienter, si nécessaire, les jeunes vers des spécialistes de l'éducation affective et sexuelle, ou vers des professionnels du soin selon les cas ;
- Ne pas agir dans l'urgence, sauf en cas d'évènement grave pour protéger des mineurs ;
- Savoir rester discret par rapport aux informations relevant de la vie intime ou privée des mineurs accueillis : seules les informations nécessaires seront transmises aux professionnels de santé ou aux parents. L'accord du jeune devra être recherché dans tous les cas ;
- Informer les autorités judiciaires en cas de connaissance de faits délictueux ou criminels, ainsi que la Direction départementale de la cohésion sociale de la protection des populations (DDCSPP) pour toute situation ayant présenté des risques graves.

## PRÉPARER UN SÉJOUR EN TENANT COMPTE DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES ADOLESCENTS ACCUEILLIS

### Les questions utiles à se poser...

#### À la lecture du projet éducatif

- Quelles sont les valeurs éducatives de l'organisateur ?
- Quelle place accorde-t-on à l'intimité des mineurs pendant le séjour ?
- Comment est envisagée la vie affective et sexuelle des ados ?
- Quelle place accorde-t-on à la prévention santé pendant le séjour ?
- Quels moyens offre-t-on aux équipes pour préparer le séjour ?
- Quelles informations doivent être communiquées à l'organisateur et quand ? Existe-t-il un protocole à respecter au sein de la structure en cas d'évènements graves ?
- Quand et comment communique-t-on auprès des parents ? Quelles informations doivent leur être transmises ?

L'organisateur peut inscrire un paragraphe sur l'accompagnement à la vie amoureuse dans son projet éducatif afin de mieux communiquer sur ses intentions éducatives en direction des membres de l'équipe et des parents.

Doit-on marquer sa désapprobation en interdisant les relations sexuelles ? Ou doit-on laisser aux adolescents la possibilité de faire leurs propres choix libres et éclairés ? En la matière, le positionnement des organisateurs est très divers comme en témoignent quelques extraits choisis parmi les projets pédagogiques des séjours organisés en 2012 :

« Flirt et relations sexuelles : le flirt est considéré comme une étape naturelle de l'évolution du jeune. L'organisation des séjours ne doit pas favoriser les relations sexuelles, mais parallèlement elle doit se munir de moyens de prévention et respecter la loi relative à la contraception d'urgence. Toute attitude pouvant gêner la vie en collectivité ne peut être admise. »

« Pour les 13-17 ans : les règles de vie sont établies ensemble pour être respectées, en insistant sur la tolérance et la prise de considération de chacun(e). Le flirt peut se vivre dans un séjour. L'équipe reste attentive au respect de la personne, de l'ambiance du groupe et de ses responsabilités. (...) L'équipe adopte une démarche de prévention santé. »

« Relation sexuelle fortement déconseillée, nous ne fournissons pas de préservatifs afin de ne pas être en contradiction avec le discours – toutefois en cas de risque important de passage à l'acte, une information plus personnelle s'établira notamment avec la jeune fille et il faudra s'assurer qu'en dernier recours le couple utilise un préservatif. »

### En élaborant le projet pédagogique

- Quelle est la position de l'équipe concernant la vie affective et sexuelle des ados accueillis sur le séjour, est-elle en accord avec les valeurs de l'organisateur ?
- Quelle place est faite à la prévention santé dans le projet pédagogique ?
- Comment sont posés le cadre et les règles, avec l'équipe et avec les jeunes ?
- Quel rôle est attribué à l'assistant sanitaire ?
- Une sensibilisation est-elle nécessaire pour harmoniser les postures des membres de l'équipe d'encadrement sur la construction de l'égalité fille garçon, la lutte contre les stéréotypes sexistes et la lutte contre l'homophobie ?
- Quelles informations communique-t-on obligatoirement au directeur, et à quel moment ?
- Quand et comment communique-t-on auprès des parents ? Quelles informations doivent leur être transmises ?

### Quelques recommandations pour organiser le séjour

#### En amont du séjour :

- Informer les parents : organiser des réunions d'information avec les familles quand c'est possible, et dans tous les cas leur remettre des documents d'informations simples, précis et compréhensibles pour présenter le séjour ;

Leur transmettre la liste des vêtements recommandés (et des tenues à éviter) adaptés à la vie collective, aux activités et aux modalités d'hébergement : la nuisette n'est pas forcément recommandée pour prendre le petit déjeuner autour du feu de camp !

- Informer les jeunes : adresser un courrier aux jeunes précisant la nature du séjour, les règles de vie (respect, tolérance, etc.) et les marges d'autonomie qui leur sont offertes ;

- Sensibiliser l'équipe pédagogique :

- ✕ Vérifier les connaissances des membres de l'équipe concernant les caractéristiques de la tranche d'âge accueillie (rythme de vie, rapport à la sexualité, compréhension et intégration des règles) et les mettre en perspective avec des moments clés du séjour (toilette, coucher, activités, etc.) ;

- ✕ Proposer une réflexion sur les violences de nature sexiste ou homophobe qui peuvent, parfois, être générées ou cautionnées par des adultes (ex : moqueries, blagues, etc.) ;

- Organiser le rythme de vie des jeunes :

- ✕ Prévoir des organisations différenciées au niveau des rythmes de vie, des activités et des moments de la vie quotidienne lorsque le centre accueille des jeunes d'âges très variés, avec des habitudes de vie très différentes ;

- ✕ Penser l'organisation des moments libres (aménagement des coins d'activité) et prévoir une présence d'animateurs ;

- ✕ Préciser le rôle de chacun des adultes pendant les temps de vie quotidienne et les temps calmes (surveillance, disponibilité pour des échanges avec les jeunes, etc.) ;

- Penser la répartition dans les chambres :

- ✕ Dans les chambres, respecter la règle de non mixité pour les enfants âgés de plus de 6 ans imposée par la réglementation (art. R227-6 du CASF) ;

- ✕ Être vigilant sur la répartition des ados dans les chambres : les jeunes avec des grands écarts d'âges, les jeunes isolés au milieu d'une bande de copains...

- Organiser l'information et la prévention :

- ✕ Confier à l'assistant sanitaire une mission d'information et de prévention santé auprès des jeunes. Lui donner les moyens de la mettre en œuvre tout au long du séjour (ex : organisation de permanences à l'infirmerie) ;

- ✕ Préparer une trousse de prévention (voir page 29) ;

- ✕ Apposer dans les lieux de vie et les espaces adaptés (ex : sanitaires, dortoirs, infirmerie) des affiches de ligne d'écoute confidentielle à l'intention des jeunes : 08Victimes, ligne régionale IVG Contraception, n° association Contact, ligne Azur, SOS homophobie ;

- ✕ Mettre également à disposition des jeunes des brochures d'information dans des endroits stratégiques du séjour (sanitaires, infirmerie).

#### Tout au long du séjour :

- Rester à l'écoute des jeunes :

- ✕ Identifier les jeunes les plus fragiles et assurer une vigilance accrue des animateurs dès le début du séjour ;

- ✕ Être vigilant aux repères mal ou pas posés, ainsi qu'à l'image d'incohérence que peut renvoyer l'équipe ;

- ✕ Rester à l'écoute des jeunes, instaurer des moments de discussion libre ;

- Ne tolérer aucune violence :

- ✕ Sanctionner, s'il y a lieu, le non respect des règles de vie (tolérance, respect des autres, etc.) avec une approche éducative.

- ✕ Pour éviter les sentiments d'injustice, toujours expliquer les sanctions et prévoir des types de sanctions gradués qui n'oublient pas la réparation ;

- Proposer aux jeunes des espaces de parole, avec des intervenants extérieurs si possible, sur des thèmes qui les préoccupent : la puberté, l'adolescence, les sentiments, la sexualité, etc. ;

- Organiser les échanges et la solidarité entre les membres de l'équipe d'encadrement :

- ✕ Instituer des temps de discussion au sein de l'équipe d'encadrement sur les difficultés rencontrées avec les jeunes ;

- ✕ Mettre en avant les animateurs(trices) les plus à l'aise pour discuter avec les jeunes et répondre à leurs questionnements liés à vie affective et sexuelle ;

- Signaler à la DDCSPP toute situation ayant présenté des risques pour la santé physique ou morale des mineurs (obligation prévue par l'article R227-11 du CASF). Les agents de l'État ont une mission d'amélioration de la qualité des accueils et peuvent conseiller et guider les organisateurs et les animateurs d'accueils collectifs de mineurs.